

De : jean-baptiste.baron@upr.fr [mailto:jean-baptiste.baron@upr.fr]

Envoyé : vendredi 14 avril 2017 20:04

À : cftcfae@free.fr

Objet : UPR - Réponse à votre lettre du 16 mars 2017

A l'intention de M. LEFEBVRE,

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre, et vous prions en préambule d'excuser cette réponse par voie électronique plutôt que postale : nous sommes en effet contraints par le temps, et souhaitons vous adresser cette réponse qui vous était due.

Les questions que vous nous adressez sont légitimes, mais il convient avant d'y répondre de préciser que ce sont ici des considérations législatives et non pas présidentielles : le seul Président ne peut pas agir sur la loi, il doit également compter sur une majorité à l'Assemblée Nationale pour que des lois soient proposées, promulguées, rappelées ou au contraire abrogées. L'article 5 de la Constitution prévoit en effet que le Président de la République ait un rôle d'arbitrage, qu'il soit le garant de l'indépendance nationale et du respect des traités.

Nos candidats aux élections législatives veilleront à faire avancer dans le débat public ces sujets afin que les Français puissent, en conscience, désigner les législateurs qui feront en sorte que les questions que vous posez soient débattues.

Cependant, nous pouvons d'ores et déjà vous confirmer quelques-unes de nos positions sur le sujet de la Santé, à travers les réponses que nous apporterons à vos questions. L'Union Populaire Républicaine et M. François ASSELINEAU constatent, depuis dix ans que ce mouvement existe, le délitement accéléré des Services publics ; ils l'expliquent notamment par le fait de notre appartenance à l'Union européenne qui, du fait de l'article 106 du traité de Rome, condamne ces Services publics au bénéfice des intérêts privés, et empêche les gouvernements successifs de mettre en place des politiques d'amélioration de ces Services. Par voie de conséquence, le travail accompli par ces agents ne bénéficie pas de suffisamment de reconnaissance, ce qui explique par ailleurs le manque de vocation des jeunes générations à rejoindre ces corps de métiers.

L'Union européenne va, par ailleurs, forcer l'application du TAFTA dont les français ne veulent pas, traité qui mettra en concurrence directe le Service public et les entreprises privées...

C'est entre autres pour ces raisons que M. François ASSELINEAU s'est engagé, dès son arrivée aux fonctions, à sortir la France de l'Union européenne et à dénoncer les traités qui condamnent la France et ses Services publics, auxquels les français sont pourtant très attachés, puisqu'ils sont le garant du principe d'Égalité.

Prévoyant des économies de bon sens de l'ordre de soixante-dix milliards d'euros annuels, sans jamais nous en prendre aux économies des ménages français, nous sommes certains que les moyens que nous voulons mettre en œuvre sont possibles, n'en déplaise à tous les autres candidats qui veulent imposer une politique d'austérité à notre pays.

Nous instaurerons par ailleurs un référendum d'initiative populaire : sous couvert de la validation de la constitutionnalité de la question posée, si cinq cent mille citoyens déposent leur signature en mairie, cette question sera posée comme référendum à l'ensemble de la population. Fort de votre réseau associatif, vous seriez un acteur privilégié pour faire connaître vos points de vue à l'ensemble des français, qui pourront accepter ou refuser vos propositions qui sont, encore une fois, légitimes à être débattues dans l'espace démocratique.

Dans le cadre de cette élection présidentielle, nous vous invitons chaleureusement à découvrir notre programme et nos analyses sur notre site internet www.upr.fr

Salutations républicaines,

--

Jean-Baptiste BARON
Membre de l'Union Populaire Républicaine
Service Courrier National